

La Défense, le 17 avril 2019

## NOTE D'INFORMATION N° 6 / 2019

### **Objet : Admissions et subventions au RIE**

Le coût d'un repas au RIE se décompose en deux parties :

- Les frais de personnel (admission)
- Les consommations

Le GSA+ et le CSE prennent à leur charge 60% du montant global du repas (admission + consommations).

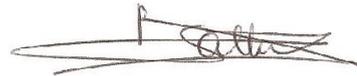
Cette décomposition du repas est aujourd'hui effective sur les deux restaurants RIE (Musée et Charpentier) et au Street Life, pour toute formule (1 plat + 1 dessert + 1 boisson) achetée.

Lors de la toute première commission restauration qui s'est tenue avec le nouveau prestataire, les locataires de la Tour ont alerté le prestataire sur le fait que l'admission ne se déclenchait pas lorsqu'un salarié ne prend qu'un plat au Street Life ("un cœur de formule", soit un sandwich ou une salade ou des wraps, ..).

Dans ce cas particulier, le salarié reçoit un ticket restaurant (dont une partie est prise en charge par l'employeur) et il ne règle pas les coûts d'admission. Cela fait porter un risque URSSAF au GSA+, du fait de l'addition des avantages.

Pour mémoire, chez GSA+, le nombre de tickets restaurant auquel a droit un salarié est calculé dans Kelio en tenant compte du nombre d'admissions communiquées par SODEXO, des absences au cours du mois et des déjeuners extérieurs\* déclarés.

De ce fait, à compter du 1er mai prochain, une admission et une subvention se déclencheront pour tout "cœur de formule" pris au Street Life.



Gaëlle BONTET  
Directeur

- ★ Nous vous rappelons l'obligation de déclarer dans Kelio l'ensemble des déjeuners professionnels extérieurs, que vous invitiez ou que vous soyez invités.

Diffusion Générale